

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Terre de Provence Agglomération - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2018 - Tranche 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la communauté d'agglomération Terre de Provence pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2018. Celui-ci fait apparaître des modifications par rapport aux projets votés lors de la tranche 2017, qui conduisent à un rééquilibrage des affectations et modifient l'économie générale du contrat avec un désengagement de 616.240 € conformément aux annexes 1 et 2 du présent rapport.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- DIAGNOSTIC AGRICOLE DU TERRITOIRE DE TERRE DE PROVENCE

Depuis 2017, dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la communauté d'agglomération et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, un diagnostic agricole est réalisé sur l'ensemble du territoire intercommunal.

A partir d'une enquête exhaustive, ce document mettra en évidence les enjeux et problématiques socio-économiques de chaque commune du territoire (poids et dynamisme de l'activité agricole, caractéristiques et perspectives d'évolution des sites d'exploitation existants) ; un volet foncier permettra de disposer d'un état des lieux précis de l'occupation des sols (identification des espaces en friche et de leurs caractéristiques).

L'étude élaborera par ailleurs des préconisations afin de garantir la protection et le développement durable du patrimoine agricole de l'agglomération.

Le coût de l'étude, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 305.000 €HT, dont 200.000 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, Terre de Provence bénéficie d'une subvention de la Chambre d'Agriculture d'un montant de 61.000 €. La subvention départementale pourrait être fixée à 152.500 € dont 100.000 € pour la tranche 2018.

- EYRAGUES – CONSTRUCTION D'UN HANGAR INTERCOMMUNAL POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS

Dans le cadre de sa compétence de gestion et élimination des déchets, la communauté d'agglomération souhaite construire un bâtiment à vocation de stockage et de gestion des matériels nécessaires aux services de collecte de la communauté. Le projet prévoit la réalisation d'une aire de lavage qui n'existe pas sur le site actuel ainsi que des constructions modulaires pour les bureaux et vestiaires.

L'implantation de ce hangar est prévue sur le site de la déchèterie d'Eyragues, ce qui permettra un stockage des bennes in situ avant le transfert des déchets sur les centres de traitement.

Le projet permettra en outre de répondre aux objectifs de mise en conformité et en sécurité de toutes les installations.

Le coût de l'opération est estimé à 550.000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 275.000 € pour la tranche 2018.

- PROGRAMME DE REFECTION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Terre de Provence gère environ 40 km de voiries communautaires et de voies de desserte des zones d'activités. La communauté d'agglomération entend conduire une politique de sécurisation de ce réseau essentiellement rural.

Le programme de travaux prévoit des interventions sur les voiries présentant un affaissement, une érosion de la chaussée, des fissures ou une déformation par la présence de racines.

Le coût de l'opération est estimé à 300.000 €HT pour la tranche 2018.

Pour ce projet, Terre de Provence pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 90.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 120.000 € pour la tranche 2018.

- ACQUISITION DE DIVERS MATERIELS POUR LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

L'évolution des compétences de la communauté d'agglomération se traduit par une évolution des moyens humains de la structure et nécessite par conséquent le renouvellement des moyens matériels leur permettant d'assurer la gestion des compétences dont la communauté a la charge. Terre de Provence envisage le renouvellement de son parc de photocopieurs, l'acquisition de mobiliers et de matériels informatiques et de téléphonie, l'achat d'un camion-plateau pour ses services techniques.

Le coût des équipements est estimé à 100.000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 50.000 € pour la tranche 2018.

- INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE 5 BOUCLES DE CYCLOTOURISME

Un schéma de développement touristique a été établi en partenariat avec Provence Tourisme, comprenant entre autre la réalisation de boucles cyclotouristiques sur le territoire. Terre de Provence souhaite profiter de la proximité de deux itinéraires européens, la Via Rhôna et la Méditerranée à vélo, pour diversifier l'offre des circuits qui renforcera l'attractivité du territoire et allongera la saisonnalité touristique.

Cinq boucles identifiées, passant par les centres-villes et les lieux emblématiques (musées, massif de la Montagnette, producteurs locaux) seront balisées. La communauté d'agglomération utilisera les mâts existants pour jalonner les itinéraires cyclables afin d'éviter une pollution paysagère.

Le coût du projet est estimé à 50.000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 25.000 € pour la tranche 2018.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2018 s'élève à 1.200.000 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 570.000 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé. La dépense subventionnable globale est ramenée à 5.955.000 €HT, soit une subvention totale de 2.947.500 €, entraînant un désengagement de 616.240 € sur l'AP 2017-10127W, conformément à l'annexe 2.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 201 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL